

(Perse), d'autre part. Toutefois, à l'exception de la ville de Mandalay, pour laquelle l'affranchissement est facultatif et valable jusqu'à destination, l'affranchissement des correspondances à destination des places ci-dessus désignées est obligatoire et valable seulement jusqu'à la limite du territoire indien.

Art. 3. Les taxes à acquitter en France et en Algérie et dans les bureaux français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger sur les correspondances à destination ou provenant de Tripoli de Barbarie (voie d'Italie), de l'île de Sainte-Hélène (voie d'Angleterre), des Etats de Costa-Rica et de Nicaragua (voie des Etats-Unis) seront perçues sur les envoyeurs ou sur les destinataires, conformément au tarif ci-après :

DÉSIGNATION  DES CORRESPONDANCES.	TAXES A PERCEVOIR.		
	Pour chaque lettre et par chaque poids de 15 grammes ou fraction de 15 grammes.	Droit fixe de recommandation.	Pour chaque paquet d'échantillons ou d'imprimés et par chaque poids de 50 grammes ou fraction de 50 grammes.
Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination (b).....	0 <sup>f</sup> 30	»	»
Cartes postales affranchies jusqu'à destination (b).....	0 15	»	»
Papiers d'affaires affranchis jusqu'à destination (b).....	»	»	0 <sup>f</sup> 05
Echantillons de marchandises affranchis jusqu'à destination (b)...	»	»	0 05
Imprimés de toute nature affranchis jusqu'à destination (b).....	»	»	0 05
Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination (a).....	1 40	»	»
Lettres recommandées affranchies jusqu'à destination (b).....	1 40	0 <sup>f</sup> 70	»
Echant. et imprimés de toute nature affranchis jusqu'à destination (b)	»	»	0 10
Lettres ordinaires non affranchies. ....	1 70	»	»
Lettres ordinaires affranchies jusqu'au port de débarquement (b).	1 05	»	»
Lettres recommandées affranchies jusqu'au port de débarquement (b)	1 05	0 70	»
Imprimés de toute nature affranchis jusqu'au port de débarquement (b).	»	»	0 35
Lettres ordinaires affranchies jusqu'au port d'embarquement.....	1 35	»	»
Lettres recommandées affranchies jusqu'au port d'embarquement.	1 35	0 70	»
Imprimés de toute nature affranchis jusqu'au port d'embarquement.	»	»	0 40

(b) Affranchissement obligatoire.